

Panorama du Daf Yomi



Traité de Ta'anit. Daf 06/31

dafyomifr@gmail.com

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

Contexte

Nous poursuivons l'étude des Dinim de la demande de pluie (Birkat Hashanim) quant aux types de pluies attendues et sur les dates de leurs tombées.

Résumé

RÉSUMÉ

1. La Guemara explique comment l'on doit bénir quelqu'un qui a tout.
2. La Guemara explique pourquoi les premières pluies de la saison sont appelées "Yoreh."
3. La Guemara explique pourquoi les pluies ultérieures de la saison sont appelées "Malkosh."
4. Tout le monde est autorisé à prendre Leket, Shichechah, et Pe'ah (cultures laissées), après la première vague des personnes pauvres aient quitté le terrain.
5. La Guemara explique quelle bénédiction dire quand la pluie tombe de manière considérable après une période de sécheresse (même si plus de pluie est nécessaire).

UN PEU PLUS

1. *Si quelqu'un est sage dans la Torah, riche, et a beaucoup d'enfants, on peut le bénir en lui disant que ses enfants suivent ses voies.*
2. *L'une des explications est que le mot «Yoreh» signifie «instruction». Cette première pluie instruit les gens pour qu'ils s'assurent que leurs toits sont étanches et de déplacer à l'intérieur leurs produits et autres articles qui s'abiment sous la pluie.*
3. *Une explication est qu'elle permet aux productions agraires de se « remplir » (devenir plein) et de pousser (à partir des mots «Malei Kash" - "épis pleins», comme les grains à l'intérieur des tiges poussent et remplissent les épis).*
4. *C'est parce que le reste des gens pauvres ne cherchent plus des produits une fois qu'ils savent que le champ a déjà été « nettoyés » par ces pauvres gens qui sont connus pour être très méticuleux.*
5. *La bénédiction commence, «Nous Te sommes reconnaissants Hachem pour chaque goutte ...», et se termine, "Baruch Kel ha'Hoda'ot v'Rov ha'Hoda'ot" (une combinaison de deux avis, selon l'un on doit terminer par "Kel ha'Hoda'ot," et selon l'autre on doit terminer avec "Rov ha'Hoda'ot"). (Révach L'Daf)*

Réflexions (Iyounim) : Aguadah: La Pluie - le « mari de la Terre »

La Guemara dit que la première pluie de la saison est appelée "Revi'ah" car elle imprègne (Rove'a) la terre, comme en témoigne l'expression, "La pluie est le mari de la terre." Cette métaphore a un certain nombre d'implications profondes.

(A) La Guemara plus tôt (2a) énumère les trois «clés» qu'Hashem détient et qu'Il ne donne pas à un émissaire : la clé de la pluie, la clé de l'accouchement, et la clé de Teshuvah (résurrection des morts). Lorsque la Guemara dit ici que «la pluie est le mari de la terre», cela signifie que la pluie est la clé de tous les éléments

uniques mentionnés dans la Guemara antérieure qui ne sont pas dans les mains d'un envoyé. En plus d'être la source de la Parnassah (subsistance) pour le monde, la pluie fait naître la vie (comme un mari et une femme donnent la vie, et comme la métaphore de la Guemara ici implique).

Les précipitations sont également comparées à la Teshuvah (7a). La puissance de la pluie de "ressusciter les morts" est évidente de deux façons. En pratique, une personne pauvre est comme une personne morte (Nedarim 64b), que la pluie ramène à la vie quand elle permet à ses produits de pousser (Rachi sur 7a). En

outre, le verset de Tehilim (68:10) dit qu'Hashem ramène le mort à la vie avec une pluie.

En tant que tel, il est convenu d'appeler la pluie "Guevurot Gueshamim" au pluriel ("Guevurot" au lieu de "Guevurat"), parce que la pluie inclut des éléments de tous les actes qui démontrent la puissance d'Hashem.

(B) Le GAON DE VILNA (Peninim mi'Shulchan ha'Gra, Paracha Chemini) explique qu'il existe deux façons par lesquelles Hashem fait que la terre "donne naissance." L'une est au travers de la pluie: quand la

pluie tombe, elle imprègne la terre, pour ainsi dire, en permettant à la terre de porter ses produits. L'autre façon est au travers de la Techiyat ha'Metim, comme le verset dit que les gens qui reviendront à la vie "germeront de la ville comme l'herbe de la terre" (Psaumes, 72:16). Dans les deux cas, la pluie vient en premier, puis la terre donne naissance. Dans le monde actuel, Hashem exprime sa miséricorde en envoyant la pluie qui provoque la poussée des récoltes. Au moment de la Techiyat ha'Metim, Hashem exprimera sa miséricorde en faisant revivre les morts par la pluie. Dans un sens, la subsistance est "née" de la pluie et pousse au-dessus, tandis que la Techiyat ha'Metim vient de la terre en-dessous.

Ces deux types de «naissance» représentent la Ge'oulah (délivrance) dans ce monde et la Ge'oulah du monde à venir. TOSSEFOT dans Pessa'him (116b) cite le Midrash qui dit que quand nous éprouvons une Ge'oulah (salut) dans ce monde, nous louons Hashem avec une "Shirah Chadashah," une "nouvelle chanson," dans la forme féminine. Dans l'avenir, lorsque la Ge'oulah sera complète et définitive, nous louerons Hashem avec un "Shir Chadash," dans la forme masculine. La Guemara dans Berakhot (60a) dit que lorsque l'homme procréait d'abord, l'enfant né de l'union est une fille, et quand c'est la femme, l'enfant

né de l'union est un garçon. Dans ce monde, les pluies, qui représentent la contribution masculine à la productivité de la terre, viennent en premier. Puisque la naissance commence avec le "mari" de la terre, la Ge'oulah résultante est celle d'un attribut féminin, et donc nous chantons une "Shirah Chadashah." Dans l'avenir, quand Hashem provoquera la terre pour être réveillée en premier et donnera vie à ceux qui sont enterrés à l'intérieur, la Ge'oulah résultante aura un attribut masculin, et donc nous allons chanter un "Shir Chadash."

(C) Le GAON DE VILNA souligne que l'un des oiseaux impurs énumérés dans la Paracha Chemini est le "Racham" (Vayikra 11:18). Dans la Paracha Re'eh, cependant, le même oiseau est appelé le "Rachamah" (Devarim 14:17). Le Gaon de Vilna explique pourquoi il a deux noms.

La Guemara dans Choulin (63a) dit qu'il est appelé "Racham" car il sait quand la "Rahamim", la miséricorde, vient dans le monde (c'est à dire quand Hashem va envoyer la pluie). Quand l'oiseau est perché au-dessus de quelque chose et crie, c'est un signe qu'il y aura de la pluie. La Guemara dit qu'il y a une tradition que si l'oiseau se perche sur la terre et crie, ce serait un signe que l'arrivée du Mashi'ach est imminente.

Le Gaon de Vilna explique que le cri du Racham fait allusion qu'une naissance aura lieu. (la naissance est accompagnée par des cris, et le nom "Racham" est lié au mot «Rechem », l'utérus). Il existe deux types de naissances à laquelle fait allusion le Racham : lorsque l'oiseau est perché sur quelque chose au-dessus du sol, c'est le signe d'une naissance qui va commencer par le haut - par la pluie. Quand l'oiseau est perché sur le sol, c'est le signe d'une naissance qui va commencer à partir de la terre - la venue du Mashi'ach et la Techiyat ha'Metim.

Quand l'oiseau donne un signe que la pluie va tomber, il est appelé "Racham," dans la forme masculine sans la lettre «Hé», qui indique que la Ge'oulah imminente sera d'origine "mâle", en référence à la pluie, le mari de la terre. Le Gematriya de "Racham" est de 248, ce qui est le nombre de membres dans le corps du mâle humain (Ahalot 1:7). En revanche, lorsque l'oiseau est assis sur le sol et crie, il est appelé "Rachamah," sous la forme féminine avec la lettre «Hé», qui indique que la terre, l'aspect féminin, est suscitée en premier pour enfanter la Techiyat ha'Metim. La Guemara de "Rachamah" est de 253, qui est le nombre de membres dans le corps de la femme, qui a cinq autres membres de plus que le corps masculin (Bechorot 45a, selon Rabbi Akiva). (*Insights the Daf*).

Graphiques - Tableaux ...

Quel est le moment des premières pluies (Révia – Yoré) ?

	La première On demande la pluie	La médiane Pour les vœux et autres (1)	La dernière Jeûne si aucune pluie
R' Méir / Tana Kama (2)	3 Heshvan	7 Heshvan	17 Heshvan
R' Yéhouda / Rabban Gamliël (2)	7 Heshvan	17 Heshvan	23 Heshvan
R' Yossi / Chachamim / Rashbag	17 Heshvan	23 Heshvan	1 ^{er} Kislev

(1) Péa etc / possibilité de passer par les champs privés / l'usage comme combustible durant la septième année des produits se trouvant dans les champs devient interdit.

(2) Mishna 10a